

2011/3652 - Vidéo protection des espaces publics - Actualisation de l'Autorisation de programme - Opérations numéros 60068012 - 60068013 - 60068014 - 60068015 - 60068016 - Programme 00018 Sécurité et prévention des risques - Vote des opérations et affectation de l'AP n° 2009-2, programme 00018, pour un montant de 1549 000 euros (Mission sécurité globale) (BMO du 27/06/2011, p. 1487)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous considérons collectivement l'amélioration de la sécurité des Lyonnais, comme un objectif prioritaire. Le programme de vidéo protection ou de vidéosurveillance dans certains espaces publics de notre ville est l'objet du rapport présent.

Il s'agit, vous l'avez vu, de redéployer ou de renforcer les caméras, notamment dans des nouveaux quartiers de la ville, comme les rives de Saône, ou la Confluence, à proximité de l'Hôtel de Région, ainsi que dans des quartiers du 8^e arrondissement, où la demande avait été formulée de longue date, mais il y avait nécessité d'études de pertinence et de choix techniques.

Dans cette organisation de la vidéo-protection, il y a une recherche simultanée par la Ville de Lyon d'un équilibre, d'une garantie contre tout effet liberticide et d'une évaluation permanente. L'équilibre qui a permis d'obtenir régulièrement, chaque année, la preuve de l'efficacité du dispositif développé de façon raisonnable, alors que par exemple, quand la Grande-Bretagne a voulu tester un effet de saturation de l'espace public, les résultats ont été plus que douteux. L'absence d'effet liberticide est garantie par le collège d'éthique, lequel sert de modèle pour la plupart des nouvelles villes qui s'équipent d'une vidéo-protection.

Troisièmement, l'évaluation permanente est présentée chaque année aux conseillers municipaux et vous aurez ou vous avez déjà eu, puisque la distribution est en cours, les chiffres montrant que les effets bénéfiques sont maintenus dans chacun des quartiers vidéo-protégés. Une évaluation extérieure, par des intervenants n'appartenant pas à la Ville de Lyon, a confirmé ces résultats. De plus une étude a débuté au niveau universitaire ; elle correspond à une collaboration entre des laboratoires de plusieurs villes universitaires et une thèse va étudier l'impact sur les comportements, de l'installation de la vidéosurveillance.

Par ailleurs, je voudrais rappeler que cette vidéosurveillance est un outil qui est entre les mains des acteurs de la sécurité et qu'elle ne peut pas être un prétexte à la réduction du nombre des policiers nationaux. On n'a jamais vu une caméra attraper un délinquant ! Par contre, la vidéo-protection peut améliorer la réactivité pour intervenir, à condition que les policiers soient présents. Je redis donc ici le caractère incohérent de la politique gouvernementale, qui réclame en même temps le triplement abusif des caméras et qui diminue de 10.000 le nombre de policiers susceptibles d'apporter la sécurité véritable. Il faut plutôt une évolution plus modeste de la vidéosurveillance, mais accompagnée de la présence des humains chargés d'assurer la sécurité.

Ici à Lyon, nous continuons donc à progresser raisonnablement, selon une philosophie réfléchie et je crois sage, entre des demandes parfois excessives et inopérantes, surtout si les écrans devenaient à ce moment-là trop nombreux pour pouvoir être surveillés et puis une attitude consistant en un choix d'absence d'équipements, ce qui nous priverait du bénéfice de cette vidéosurveillance.

Les études continues nous placent dans les villes qui sont actrices du progrès et d'ailleurs nous sommes souvent sollicités dans la Ville de Lyon et dans le Centre de Supervision urbaine de Lyon, pour expliquer aux villes extérieures notre démarche qui apparaît généralement empreinte de sagesse.

Il y a plusieurs personnes qui veulent intervenir, Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, voilà un dossier qui illustre parfaitement les contradictions dans lesquelles votre Majorité municipale s'empêtre :

- en 2006, nous avons voté un plan de redéploiement des caméras. Or, ce plan n'est toujours pas mis en œuvre.

- en 2009, nous avons aussi délibéré sur la poursuite des opérations de vidéosurveillance, avec notamment l'extension à la Confluence (14 caméras étaient prévues sur la darse et 5 sur le bâtiment de la Région).

Or, aujourd'hui, en 2011, pas une caméra à la Confluence. Pourquoi un tel blocage ? En êtes-vous toujours au débat sémantique entre vidéosurveillance et vidéo protection, avec vos « amis » Les Verts ? Qu'attendez-vous ? Nous votons des programmes depuis 2006 encore une fois et rien n'a été mis en place.

Il est vrai que le contexte électoral et politique ne doit pas faciliter votre action dans ce domaine, entre les « pro-caméras » et les « anti-caméras » pour qui la vidéo protection est liberticide... malgré toutes les précautions prises, comme vient de le rappeler M. Touraine.

Et celles-ci ne manquent pas : le Collège d'Ethique et de la Vidéosurveillance, les études indépendantes sur l'évaluation du système de vidéo protection. Difficile de faire plus !

Aujourd'hui, nous déplorons cette situation, alors que la vidéo protection est désormais acceptée, que la population réclame l'extension du périmètre d'installation. Et c'est un fait, les villes dotées de ce dispositif ont vu leur délinquance baisser et le sentiment d'insécurité diminuer.

Comme l'a montré un rapport conjoint de l'Inspection générale de la Police nationale et de la Gendarmerie, le taux d'élucidation globale progresse significativement dans les villes où une forte densité de caméras a été installée.

Alors maintenant, stop ! La sécurité des Lyonnais ne doit pas être l'otage des querelles idéologiques et des rivalités électorales qui traversent votre Majorité.

Au fond, quelle est votre véritable position sur la sécurité ? Nous n'en savons rien ! Mais la plainte qu'a déposée votre Parti politique, le Parti Socialiste, associé à la Ligue des Droits de l'Homme, au Cimade, à l'UNEF, à la CGT, Diversité, au Parti Communiste, à la Gauche unitaire, nous aide à y voir plus clair. Une plainte contre X pour faits de violence illégitime attentatoire à la liberté d'aller et venir, suite aux manifestations du mois d'octobre dernier.

C'est ahurissant, car cette plainte, personne n'est dupe, vise la Police nationale qui a dû gérer, et qui a su gérer, une situation de violence urbaine inédite sur la Presqu'île, en prenant des mesures de sécurisation. Pourtant, vous portez plainte aujourd'hui, alors qu'à l'époque vous étiez bien content de la trouver, alors que notre centre-ville était livré aux casseurs. Pendant ce temps, votre Police municipale, elle, avait consigne de rester tapie, dans les arrondissements les plus lointains de la place Bellecour, bien à l'écart des échauffourées.

Quelle honte d'en arriver là ! Les partis politiques qui dénigrent la Police nationale ne font que renforcer la « légitimité » des casseurs. Le Parti Socialiste, comme les autres partis associés à cette plainte, nourrissent ainsi le dégoût de la politique par nos concitoyens et renforce assurément le vote des extrêmes.

Les événements dramatiques d'octobre 2010 ont également démontré l'utilité de la vidéo protection. Là aussi, on croyait que la Ville de Lyon était pleinement convertie à cette technologie, que vous avez développée avec aujourd'hui plus de 180 caméras et avec un centre de supervision urbain performant.

Alors, Monsieur le Maire nous vous demandons ce soir « cessez de soigner vos arrières politiques, pensez plutôt aux Lyonnais, agissez pour leur sécurité et appliquez, surtout appliquez ce que nous votons ici, dans cette enceinte démocratique. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est toujours sur cette question de vidéo protection de la vidéosurveillance, un débat passionné et passionnant.

M. LE MAIRE : Pour le moment il y a univoque !

M. HAVARD Michel : Nous allons donc ce soir examiner un rapport sur l'actualisation de l'autorisation de programme pour la mise en œuvre de la vidéo protection sur les espaces publics de la Ville de Lyon et à l'occasion de ce rapport, je souhaitais rappeler quelques éléments qui fondent notre conviction en ce qui concerne la vidéo protection.

D'abord, nous pensons que la vidéo protection est nécessaire et utile. Elle est nécessaire en terme de prévention puisque les zones qui sont vidéosurveillées voient leur taux de délinquance baisser et elle est utile puisqu'un certain nombre de faits sont élucidés grâce à la vidéo protection ; de nombreux exemples à Lyon peuvent en attester.

En second lieu, nous voudrions dire qu'il faut continuer à la déployer. De nouveaux quartiers sont concernés par cette délibération et je voudrais me réjouir de l'intégration d'un quartier un peu excentré qui est celui du Grand Trou et de la place Louis Lebret avec bien sûr d'autres parties du 8^e arrondissement ou de la presqu'île. Ce déploiement est nécessaire et il faut le poursuivre, ce qui est fait, je pense, assez régulièrement dans le cadre du contrôle que vous avez indiqué, Monsieur le Premier Adjoint, à travers le comité d'éthique.

Juste deux points : un, les délais. Entre le moment où l'on vote et le moment où c'est fait, il faut veiller à ce que ce délai soit le plus court possible. Deuxièmement, quand on décide en 2006 un redéploiement, il est anormal qu'en 2011, il ne soit pas mis en œuvre.

Le troisième point de vue que je voulais présenter à cette occasion là, c'est de dire : « oui, la vidéosurveillance ou la vidéo protection, peut être aussi un outil adapté à d'autres situations que la sécurisation de l'espace public. Nous avons eu l'occasion d'avoir un débat indirect, par presse interposée, sur cette question par rapport à la lutte contre la prostitution. Je pense que vous devez y réfléchir et vous devez regarder de quelle façon par rapport au quartier de Perrache et au quartier de Gerland la vidéo protection doit pouvoir être un outil qui permettra d'éviter le phénomène de concentration de la prostitution dans un certain nombre de secteurs sur la ville.

Je crois qu'il est important d'avoir, dans ce domaine là, une démarche pragmatique ; il ne faut pas tomber dans l'idéologie, ni dans un sens, ni dans l'autre et il faut donc s'il est possible d'adapter l'utilisation de la vidéo protection à d'autres phénomènes que celui de la sécurité publique, ne pas hésiter à y aller. C'est ce que je vous appelle à faire pour les questions de prostitution à Gerland et à Perrache ! Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une intervention nuancée.

Le Groupe GAEC accepte que la vidéo protection soit utilisée sur des espaces publics métropolitains où la police de proximité peut être plus difficilement efficiente.

Nous entendons bien aussi que la vidéo protection a permis à Lyon même de retrouver des auteurs de crimes ou de sauver des innocents qui avaient toutes les apparences contre eux.

Nous savons les demandes répétées de vidéo protection adressées par une partie de la population et nous approuvons le fait que la Ville de Lyon y réponde pour partie quand cela est nécessaire, tout en ne cédant pas à la surveillance généralisée des habitants de la ville et en restant sur un nombre de caméras bien inférieur à Nice, qui n'est pas un exemple pour nous.

Pour autant, nous ne voulons pas d'un développement excessif de cette vidéo protection sur la ville, nous l'avons dit à plusieurs reprises, et cela même si elle est encadrée par notre collègue d'éthique de qualité.

Il faut en effet tenir tous les bouts : la vidéo surveillance et la protection des personnes et des biens, mais aussi la prévention sociale en amont et le traitement humanisé de la délinquance en aval, les caméras ne remplaçant pas la présence humaine.

Et c'est là que le bât blesse : il y a eu réduction des moyens de l'Etat sur la prévention et la police nationale a subi une suppression de 10 000 postes de policiers en France. Et en même temps, la réponse à l'appauvrissement ou à l'exclusion sociale est réduite elle aussi, voire même dénoncée comme on l'a vu avec la stigmatisation récente des récipiendaires des minima sociaux.

Le Groupe GAEC propose donc aux groupes et Conseillers municipaux de voter un vœu lors du prochain Conseil municipal qui demandera solennellement au Gouvernement de recréer les postes de police nationale supprimés, et de renforcer la prévention de la délinquance, avec des éducateurs de rue par exemple. Que chacun assume ainsi ses responsabilités et soit cohérent entre discours et pratiques. Et pour terminer, je dirais que nous partageons le contenu de l'intervention de notre Collègue Jean-Louis Touraine.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Pour le Groupe Europe Ecologie les Verts, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots sur ce dossier de vidéo surveillance.

On y parle beaucoup de budget d'investissement pour ce dossier, mais assez peu des coûts de maintenance, des budgets de fonctionnement et des coûts je dirais collatéraux, les coûts salariaux en particulier.

Quelques exemples : chaque fois que sont installées des caméras, il faut du personnel pour l'entretien, mais aussi pour surveiller. Il

faut des agents qualifiés pour visionner les images, pour les exploiter et ceci 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, sinon elles ne servent à rien.

Et comme un agent ne peut regarder de manière efficace un grand nombre d'écran, il faut donc anticiper sur les créations de postes. Et dans cette logique, pour être, peut-être, davantage efficace, cette technologie nécessite l'embauche aussi de nouveaux policiers municipaux pour pouvoir intervenir et pour suppléer au retrait des nationaux. Je ne reprendrai pas le chiffre cité par Mme Rabatel, mais il est parfaitement exact (10 000 suppressions au niveau national, c'est assez énorme, c'est l'une des causes principales des difficultés). Je vais juste terminer Monsieur Havard.

Je tiens aussi à souligner un point qui fait la fortune des entreprises qui commercialisent ces produits. Il s'agit de l'obsolescence des matériels. Au bout de combien de mois ou d'années, mais combien de mois souvent, faut-il de nouveaux produits, de nouveaux systèmes d'enregistrement, de nouveaux systèmes de communication ?

Il existe sur ce sujet aussi des études, sur les risques d'emballlement financiers qui ont et auront des conséquences sur le budget de notre ville qu'il faudra bien estimer.

Mais je remarque aussi, Monsieur le Premier Adjoint, qu'heureusement vous l'avez dit, nous ne sommes ni Paris, ni Marseille, deux villes qui se sont lancées sans retenue dans le plan « 1.000 caméras » du Gouvernement, et encore moins, c'est surtout cela que vous avez dit, Nice dont le Maire s'extasie devant des murs d'écran lui donnant le sentiment de mieux contrôler sa ville.

Je reviens sur l'indispensable évaluation qui, comme le rappelait la Chambre Régionale des Comptes, permet de mesurer la pertinence de l'utilisation de l'argent public. En effet, affirmer, comme le fait le Gouvernement, pour mieux essayer de généraliser ce système, que la « vidéo protection a des effets à la fois préventifs et répressifs qui permettent de diminuer la délinquance » c'est contraire à la plupart des évaluations scientifiques actuelles.

Et donc, il faut vraiment une évaluation menée par des chercheurs indépendants du pouvoir politique et surtout des entreprises privées, ce qui est rarement le cas en France. C'est ce qui est à l'œuvre à Lyon, vous l'avez dit aussi M. Touraine, grâce à l'insistante demande du Groupe Communiste et Intervention Citoyenne, demande que nous avons accompagnée.

En effet, il faut opposer aux exploiters de faits divers la réalité des observations, tout comme il faut opposer aux utilisateurs d'arguments d'autorité des démonstrations vérifiées. Et bien sûr il faut assurer la prise en compte de tous les coûts financiers et salariaux qui y sont liés.

Il y a un an nous avons posé la question du moratoire lié à cette évaluation. En effet, si l'on fait le choix d'évaluer et de s'en tenir aux résultats, pourquoi alors ne pas attendre ceux-ci avant d'engager des sommes aussi importantes dans un dispositif dont on nous dira peut-être qu'il est fort peu efficient, voire inutile.

C'est pourquoi nous réitérons cette proposition de moratoire sur toute nouvelle implantation tant que nous n'avons pas de résultats de l'évaluation en cours. D'ici là, chacun votera en conscience.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Je vais apporter quelques éléments de réponse tout d'abord à M. Broliquier qui a fait une intervention qui était tout, sauf nuancée et raisonnable. Osez dire que nous dénigrons la police nationale alors qu'au contraire, beaucoup plus que vous, nous réclamons qu'elle soit présente, en nombre suffisant et nous lui faisons confiance bien davantage que vous.

Osez dire, Monsieur Broliquier, que nous avons regretté ou que nous nous sommes portés contre les opérations ayant rétabli l'ordre sur la place Bellecour dans les événements de l'automne dernier, alors même –et je tiens à votre disposition la lettre de la Préfecture de Police et du DDSP- que la Ville de Lyon a été très chaleureusement félicitée et remerciée pour l'aide incomparable qu'elle a apportée et qui a permis de rétablir l'ordre, de concert avec la police nationale, la police municipale, le CSUL et la vidéo surveillance, dans un délai extrêmement rapide de 4 jours, vous vous en souvenez, sans qu'il n'y ait aucun blessé notable dans ces opérations, ce qui généralement dans ce type d'émeutes ne se produit jamais si vite, ni jamais avec aussi peu de dégâts humains.

Si nous avons ces remerciements, Monsieur Broliquier, c'est probablement parce que les choses ont été conduites de concert, au quotidien, tous les jours de ces événements pour apporter l'ordre. Peut-être regrettez-vous de ne pas avoir été associé, mais je ne sais pas à quel titre vous auriez pu l'être, les services chargés de la sécurité de la Ville et de l'Etat étaient à la manœuvre et ont été efficaces. Ne transformez pas la réalité qui est bien loin de ce que vous avez dit. Ceux qui veulent porter plainte, le font, mais pour l'instant je vous parle de la municipalité. Ensuite vous parlez, et sur ce point là j'aurai un peu plus d'indulgence sur votre remarque, vous parlez du retard dans le redéploiement qui, il est vrai, a été voté en 2006 et qui devait être fait théoriquement dans les trois années qui suivaient. Malheureusement, nous nous sommes heurtés à deux phénomènes :

Le premier : une augmentation considérable du coût parce que les mêmes personnes qui réclament d'avoir des caméras surveillant la rue située en bas de chez eux, dans le même temps, réclament des sommes d'argent exorbitantes afin de fixer ces caméras sur les murs de leur rue. Cela a beaucoup augmenté le coût de cette implantation. Il a fallu trouver des moyens supplémentaires disponibles. De la même façon, durant cette période, les matériels ont évolué, il a fallu améliorer les projets d'achat de

caméras, car il est de l'intérêt de tous d'avoir des caméras de nouvelle génération et un équipement du centre de supervision urbain qui soit moderne permettant d'avoir l'efficacité souhaitable. Je crois que maintenant, vous allez avoir satisfaction, certes avec quelques années de délai, puisque 35 caméras sont implantées en presque île et 5 de plus sur le parvis de l'Hôtel de Région ; le résultat est en définitif au rendez-vous.

M. Havard a également cité, et il a raison, le délai qu'il espère le plus court possible. Ce délai est en moyenne d'un an, mais pas à partir du moment où nous le votons, Monsieur Havard, mais à partir du moment où nous nous engageons à le faire et jusqu'au moment où les caméras sont en place. Car aujourd'hui, nous ne décidons pas seulement de ce que nous allons faire dans l'année 2011, mais de tout ce que nous allons réaliser jusqu'à la fin de ce mandat. Bien évidemment, vous allez me dire en 2013 « comment se fait-il qu'il se soit écoulé deux ans entre le vote d'aujourd'hui et les caméras implantées en 2013 ? » Mais c'est parce que nous avons décidé aujourd'hui, ce qui va être fait en 2011, en 2012 et en 2013 pour qu'il y ait une progression. S'il y avait un afflux immédiat de 80 caméras supplémentaires nous ne pourrions pas absorber cet effort du jour au lendemain.

Par ailleurs, vous évoquez l'utilisation de la vidéo surveillance à d'autres fins et vous avez raison. Nous l'utilisons notamment pour la gestion urbaine de proximité, mais pour la prostitution, Monsieur Havard, réfléchissez avant de dire cela car si on la met dans une rue, nous allons assister à un déplacement des camionnettes après le premier carrefour à droite ou à gauche, et ainsi de suite. C'est exactement ce qui se passe, on le sait et ce n'est donc pas la solution appropriée. Définir un quartier entier où l'interdiction du stationnement des camionnettes est définie, cela peut être efficace, mais surveiller un tronçon de rue est d'une inefficacité totale, cela est démontré partout.

Mme Rabatel a eu une proposition plus nuancée sur laquelle je ne reviendrai pas. J'adhère à ce qu'elle a évoqué et je crois que sa proposition de vœu est bonne à prendre. C'est vrai que cet outil ne peut apporter de bénéfique, en termes de sécurisation de la vie des Lyonnais, que s'il y a des policiers pouvant intervenir, jour et nuit, puisque ces images sont surveillées 24H/24. La réduction des effectifs de la police nationale est tout à fait dommageable.

Quant à M. Hémon, je dirai juste un mot, afin de ne pas prolonger le débat, pour le rassurer sur les coûts : la configuration actuelle va pouvoir absorber, à condition de le faire progressivement, comme je viens de l'indiquer, année après année, elle va pouvoir absorber avec les effectifs actuels de personnels, l'augmentation des caméras prévue jusqu'à la fin de ce mandat. Après, nous serons au maximum des possibilités, si l'on doit augmenter davantage la vidéosurveillance, cela supposerait autre chose en termes de locaux et en termes de personnels surveillant les écrans. Dans l'état actuel, sans coût de fonctionnement additionnel significatif, cela peut être absorbé.

M. LE MAIRE : Ce débat revient de manière quasiment rituelle, on continuera sur les mêmes bases que ce que nous avons fait par le passé, à savoir utiliser la vidéo protection là où elle est nécessaire. D'ailleurs, cette nécessité évolue en fonction des époques et nous avons besoin de pouvoir redéployer la vidéo protection.

C'est grâce à cette vidéo protection, d'une part, que nous pouvons prévenir un certain nombre de délits car nous pouvons intervenir en temps immédiat et non pas 2, 3, 5, 10, 20 minutes après que les faits se soient produits. Cela nous permet ensuite d'arrêter un certain nombre d'auteurs de délits. Je vous rappelle, par exemple, un fait divers récent : la personne dans le Vieux Lyon qui s'est fait assassiner. Quelque temps après, grâce à la vidéo protection de la Ville, nous avons pu arrêter les assassins. Elle nous a permis de faire en sorte que pendant les événements nous gérons en direct entre la Préfecture et la Ville, en particulier moi-même, un certain nombre d'incidents qui ont permis de faire en sorte que la police puisse intervenir avec un maximum d'efficacité.

Lorsque la police est aveugle, dans ce genre de circonstances, elle a tendance à agir « au petit bonheur la chance ». Lorsque l'on peut voir les émeutiers, ceux qui manifestent, cela permet de n'impliquer que les émeutiers et de garantir, par là même, le droit de manifestation. Je sais que c'est un sujet controversé, mais il y en a eu d'autres par le passé. Je me souviens que lorsque j'ai été élu Président du Grand Lyon, sur le Carré de soie, j'ai mené quelques actions un peu efficaces qui permettaient de changer Vaulx-en-Velin, cela a été très critiqué. Aujourd'hui, le Carré de Soie se développe et nous sommes en train de transformer Vaulx-en-Velin. Ce sont à la fois des mesures prenant effet immédiatement et qui se posent ensuite sur le long terme.

Quel est le problème qui se pose dans l'Île de France, pourquoi n'arrive-t-on pas à maîtriser les choses ? Simplement parce qu'on ne mène pas en même temps que les tâches de sécurité, des réformes de fond permettant de dé-ghettoïser un certain nombre de quartiers. Il est clair que si dans l'Île de France, on ne change pas la sociologie du 93 à un moment donné et que l'on continue à vouloir y entasser les plus précarisés, on arrivera difficilement à avoir un équilibre social. Si un certain nombre de nos quartiers, en particulier ceux sur lesquels nous avons mené des opérations du style La Duchère, voient leur délinquance réduite, c'est aussi parce que la précarité y est moins importante qu'elle ne l'était il y a 10 ans. Nous allons continuer sur ces bases là.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Europe Ecologie, les Verts et apparentés et Communiste, Républicain et Intervention Citoyenne se sont abstenus.)

(Adopté.)